Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20220701-DEC2022-076-DE Date de télétransmission : 01/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-076

Objet: Marché public pour l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey

Approbation de la modification n°1: Approbation d'ajout de prestations

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2021-076 du 25 mai 2021, attribuant le marché public concernant l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey au Groupement d'Entreprises Conjoint JASP/SOLIHA RHONE ET GRAND LYON/KORELL INGENIERIE/TERRE D'AVANCE/ETAMINE/ERANTHIS dont le mandataire est la Société JASP à Villeurbanne (69) pour un montant total de 78 762,50 € HT soit 94 515,00 € TT sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, et décomposé en deux tranches dont une ferme avec trois phases et une optionnelle sur une durée totale de douze mois ;

CONSIDERANT dans le cadre de l'exécution des prestations et notamment pour préciser la partie fonctionnelle et technique, il est nécessaire de faire appel à un prestataire spécialisé en programmation architecturale, d'inclure une réunion supplémentaire pour une présentation de l'étude ainsi que l'organisation et l'animation de deux visites sur site des services de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDERANT qu'il convient, par modification n°1, de prendre en compte lesdites prestations pour un montant total de 6 775,00 € HT, modifiant ainsi le montant initial du marché à la somme de 85 537,50 € HT;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public pour l'étude de programmation urbaine du Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey ayant pour objet des prestations supplémentaires d'un montant total de 6 775,00 € HT portant ainsi le montant HT du marché à somme de 85 537,50 € soit une augmentation de 8,60 %.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20220701-DEC2022-076-DE Date de télétransmission : 01/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022

- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

DE COMA

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} juillet 2022 n 1 JUIL. 2022

Affichée le

Fait à Chazey-sur-Ain, le 1er juillet 2022.

Siège CHAZEY SUR AIN

Le Président

Le Président de la Communes, Le DE COMME

Jean-Louis GUYADER